

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE FLANDRE LYS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUIN 2026

Le 8 juin 2026, à 18 heures, le Conseil d'administration du CIAS Flandre Lys, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, sur la convocation qui lui a été faite le deux juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice le jour de la séance : 17

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoir : 1

Étaient présents

Mme Dorothee BERTRAND
Mme Bénédicte BROUARD
M. Yves COLPAERT
M. David DANIEL
Mme Nathalie DEBAISIEUX
Mme Christelle DELANNOY
M. Henri DELBARRE

Mme Marie-Dominique DE SWARTE
Mme Jocelyne DURUT
Mme Marie-Annick LOURS
Mme Régine NUGOU
Mme Geneviève RUCKEBUSCH
Mme Christiane THOREZ
M. Frédéric TIMLELT

Absents excusés

Mme Monique EVRARD
M. Jean-Paul FACON
M. Yvon LEMARQUAND procuration à : M. Yves COLPAERT

Secrétaire de séance : M. Frédéric TIMLELT

DÉLIBÉRATION 2026-2032/CIAS-FL002

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article R. 123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un Vice-président » ;

Vu l'arrêté de nomination des membres du CA du CIAS, en date du 26 mai 2026 ;

Vu la délibération 2026-2032/CIAS-FL001 du Conseil d'administration en date du 8 juin 2026, relative à l'installation du Conseil d'administration ;

La présidente fait appel aux candidatures.

Monsieur Yves COLPAERT présente sa candidature.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-président à bulletins secrets ;

Chaque membre du Conseil d'administration, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Premier tour de scrutin :

Les résultats du dépouillement pour l'élection du Vice-président sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- A obtenu 15 voix : Monsieur Yves COLPAERT

Monsieur Yves COLPAERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu Vice-président du Conseil d'Administration du CIAS Flandre Lys.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Conseil d'Administration,
À La Gorgue, le 8 juin 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Frédéric TIMLET



La Présidente,
Dorothee BERTRAND

